

La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptées par celle-ci, et aux animaux.

Cet évènement est organisé par l'association Défi Running, représentée par Sébastien Bourlard (78.21.61) et Cassandra Quérol (77.64.42)

**Lieu de l'épreuve :** Hippodrome Henry Milliard – Nouméa

**Parcours :** Parcours entièrement balisé de 6 706 m, interdit au public. L'utilisation de bâtons est interdite sur le parcours.

**Départ :** Samedi 29 juin 2027 à 7h. Briefing à 6h30 sur le site de départ.

**Règles de course :** Tous les coureurs partent ensemble pour une boucle de 6 706 m, à effectuer en 1 heure maximum.

Une heure plus tard, un nouveau départ est donné, pour la même boucle, toujours à effectuer en 1 heure maximum. L'organisateur annoncera les départs 3 mn avant.

Seuls les coureurs ayant terminé la boucle précédente dans l'heure, sont autorisés à repartir.

Et cela jusqu'à ce qu'il n'y ait plus qu'un seul coureur, qui devra réaliser un dernier tour, seul, toujours en 1 heure maximum, et qui lui sera déclaré « Finisher ».

**Limites horaires :** Tous les coureurs ont exactement 1 heure pour réaliser la boucle de 6 706 m.

**Ravitaillement :** Course en autonomie totale. Les concurrents devront être autonomes pour leur ravitaillement (boissons, nourriture, etc...). Aucun ravitaillement, en dehors de la zone dédiée n'est autorisé.

**Assistance :** L'assistance et les spectateurs sont autorisés mais uniquement dans la zone dédiée. Il appartient au coureur et à son (ses) assistant(s) de ne pas gêner les autres coureurs.

**Conditions de participation :**

- Avoir 20 ans révolus (jour de la course)
- Être licencié FFA FFCO ou FFTRI
- Ou bien fournir une photocopie du certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, **datant de moins d'un an à la date de la compétition.**

**Athlètes handisports :** Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil.

**Conditions d'inscription :**

- Fournir une copie de la licence autorisée ou du certificat médical
- Fournir une copie de la pièce d'identité
- S'acquitter des droits d'inscription

**Droits d'inscription :** 2 000 F CFP jusqu'au 15 avril, 2 500 F CFP après le 15 avril.

**Inscriptions :** Inlive du vendredi 15 mars 2024 au mercredi 26 juin 2024 dans la limite de 100 dossards.

**Dossard** : L'organisateur fournira un dossard qui devra être porté visiblement (sur le devant) pendant toute la durée de la compétition.

Le port d'un dossard ne correspondant pas à l'identité du coureur entraînera la disqualification du concurrent.

**Cession de dossard** : Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

**Rétractation** : Si vous souhaitez annuler votre participation à la BACKYARD NC, vous pouvez en faire la demande au plus tard le lundi 24 juin 2024 à minuit. Le montant de votre inscription vous sera remboursé intégralement.

**Chronométrage** : L'horaire officiel sera celui donné par l'organisateur.

**Disqualifications** : le non-respect du présent règlement entraîne automatiquement la disqualification du ou des coureurs concernés.

Exemples de disqualification possible :

- Utilisation de bâtons sur le parcours
- Assistance ou ravitaillement en dehors de la zone dédiée et d'une manière générale, toute forme d'assistance sur le parcours (aide physique : tractage, par exemple)
- Accompagnement sur le parcours par une personne extérieure (sans dossard ou coureur mis hors course)
- Coureur non présent au départ
- Coureur hors délais
- Gestes et paroles irrespectueuses

Et toutes autres situations non conformes au règlement.

### Sécurité et soins

Les concurrents devront impérativement emprunter les couloirs de course prévus par l'organisation. Enfin, tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

### Matériel de sécurité

- Une lampe frontale (obligatoire)
- Des chaussures fermées (obligatoire)
- Le dossard (obligatoire)
- Un couvre-chef (conseillé)
- Un vêtement chaud type seconde peau (conseillé)

**Assurances** : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance Responsabilité Civile souscrite auprès de la compagnie MAIF.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence.

Les autres participants sont couverts par une extension individuelle accident pour les non licenciés.

### Modification / Annulation de la course

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, ou encore sur requête de l'autorité administrative, l'organisation se réserve le droit de modifier, interrompre ou annuler l'épreuve.

En cas d'interruption, aucun remboursement ou indemnité ne sera effectué.

En cas d'annulation, le participant sera remboursé de ses frais d'inscription. Aucune indemnité ne pourra être versée.

### **Protection de l'environnement**

Nous vous invitons à suivre les résolutions de la charte d'éco-citoyenneté des sportifs en plein air, rédigée par les provinces.

Par ailleurs, il est demandé à tous les participants de ne pas jeter de déchets dans la nature mais de les garder dans leur sac et de les mettre dans les poubelles disponibles PC Course.

### **Droit à l'image**

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

### **Cas de force majeure**

En cas de force majeure au sens de l'article 1148 du Code Civil, rendant impossible ou dangereux le déroulement de l'épreuve, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation.

Les participants seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur.

Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

L'application du cas de force majeure relève de la décision de l'organisateur.

**Acceptation du présent règlement :** Le coureur accepte sans réserve le présent règlement.